

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 44 (1899)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Nouvelles et chroniques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOUVELLES ET CHRONIQUES

### CHRONIQUE SUISSE

Une omission. — Les écoles pour sous-officiers d'infanterie. — L'instruction militaire préparatoire. — Ordonnance relative au fusil de cadets. — Une nouvelle hausse pour pièces de campagne. — Equipement et armement de l'artillerie. — De l'éducation des officiers de milice.

Réparons d'abord une omission très involontaire. Aux nominations au commandement supérieur du 1<sup>er</sup> corps d'armée, signalées dans notre dernière chronique, arme de l'infanterie, il y a lieu d'ajouter le nouveau commandant de la 1<sup>re</sup> brigade, colonel Louis Courvoisier, ancien chef du 7<sup>e</sup> régiment. Cette nomination a été trop bien accueillie pour que nous ne tenions pas à compléter, en l'indiquant, notre énumération de janvier.

La 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie n'est pas encore repourvue. L'autorité militaire est sans doute un peu embarrassée. Beaucoup de noms sont mis en avant, mais appartenant la plupart à d'autres armes que l'infanterie. Il est possible aussi que la nomination soit faite à titre provisoire. Nous ne tarderons pas, sans doute, à être fixés.

\* \* \*

Le tableau des Ecoles militaires pour 1899 a paru le 13 janvier. Il n'y aurait pas même lieu de le signaler s'il ne contenait une innovation. En 1899 il y aura, dans chaque arrondissement de division, 3 écoles de tir pour sous-officiers d'infanterie, une au commencement de l'année, comme cela avait lieu jusqu'ici, et deux à la fin de l'année.

Voici l'explication de ce fait :

Le message concernant le budget s'exprimait ainsi concernant ces écoles :

« Nous estimons que les écoles de tir pour sous-officiers devraient avoir lieu dorénavant en automne; de cette façon, on aura plus de marge pour l'organisation de 3 écoles de recrues par arrondissement de division et l'on disposera d'un détachement d'exercice pour les aspirants, en les faisant coïncider avec les écoles préparatoires d'officiers. A cet effet, il faudra former l'année prochaine la moitié plus de sous-officiers, la première moitié au printemps, la seconde moitié en automne, afin qu'il y en ait assez pour les écoles de recrues de 1899 et de 1900... »

Si nous prenons pour exemple le 1<sup>er</sup> arrondissement de division, les choses se passeront en 1899 comme suit :

La 1<sup>re</sup> école de sous-officiers aura lieu à Lausanne du 10 février au 11 mars (pour les hommes pointés en 1898 pour devenir sous-officiers).

Les hommes pointés en 1899 pour devenir sous-officiers seront appelés aux écoles d'automne savoir : la première moitié du 18 septembre au 17 octobre; — la seconde moitié du 18 octobre au 16 novembre.

Enfin l'école préparatoire d'officiers du 1<sup>er</sup> arrondissement aura lieu du 20 septembre au 2 novembre.

Dès 1900, il n'y aura plus d'école de tir pour sous-officiers d'infanterie au commencement de l'année.

\* \* \*

En vue de développer l'instruction militaire préparatoire, le Département militaire a élaboré pour l'instruction préparatoire volontaire du III<sup>e</sup> degré un programme rationnel.

Le programme fixe de 17 à 19 ans l'âge auquel les jeunes gens sont admis à participer à cette instruction; toutefois on pourra y admettre partir de 15 ans révolus ceux qui auront atteint un développement physique suffisant.

Les sections d'instruction devront être formées par commune, ou par groupe de communes, avec un effectif minimum de 8 hommes.

La Confédération fournit aux participants des fusils, des ceinturons avec cartouchières et, si possible, des blouses d'exercice.

Le programme d'instruction comprend :

1<sup>o</sup> Exercices de marche, courir, sauter, franchir des obstacles; jeux gymnastiques;

2<sup>o</sup> Ecole du soldat avec et sans arme; préparation au tir;

3<sup>o</sup> Connaissance de l'arme;

4<sup>o</sup> Théorie du tir: connaissance et emploi de l'appareil de hausse et du guidon;

5<sup>o</sup> Tir, avec le programme suivant:

*I<sup>re</sup> classe.*

1 <sup>er</sup> exercice	200 m.	cible	I à terre, arme appuyée.
2 <sup>e</sup> »	200 m.	»	I à genou, à bras franc.
3 <sup>e</sup> »	300 m.	»	I à terre, »
4 <sup>e</sup> »	300 m.	»	I à genou, »
5 <sup>e</sup> »	200 m.	»	I debout, »
6 <sup>e</sup> »	200 m.	»	V à genou, »

*II<sup>e</sup> classe.*

1 <sup>er</sup> exercice	300 m.	cible	I à terre, à bras franc.
2 <sup>e</sup> »	300 m.	»	I à genou, »
3 <sup>e</sup> »	300 m.	»	I debout, »
4 <sup>e</sup> »	200 m.	»	V à genou, »
5 <sup>e</sup> »	200 m.	»	V debout, »
6 <sup>e</sup> »	300 m.	»	V à terre, »

Le tir doit se faire à conditions (10 points en 5 coups consécutifs sur la cible I, 2 touchés sur la cible V) ; le Département militaire fédéral peut autoriser, dans certains cas, à tirer sans conditions. Les tireurs de la II<sup>e</sup> classe pourront exécuter deux autres exercices facultatifs. Il est accordé au minimum 40 cartouches pour le tir à conditions et 30 si le tir a lieu sans conditions ; en outre, en II<sup>e</sup> classe, les cartouches nécessaires pour les deux tirs facultatifs.

6<sup>o</sup> Estimation des distances ;

7<sup>o</sup> Ecole de section : passer de la ligne à la colonne de marche et inversement ; changer de direction pendant la marche ; déploiement en tirailleurs ; former les faisceaux.

Les cours devront être de 50 heures au moins, et le Département militaire fédéral en fera passer l'inspection.

Il faut faire des vœux pour qu'il se forme maintenant des comités et des associations pour organiser, les bases en étant fixées, des cours d'instruction.

Il nous semble que ce serait là la tâche des Sociétés d'officiers et de sous-officiers ; dans ce domaine leur activité intelligemment coordonnée pourrait obtenir d'excellents résultats.

\* \* \*

En date du 28 décembre dernier, le Conseil fédéral suisse a rendu une « Ordonnance sur la remise et le contrôle du fusil de cadets, modèle 1897, et l'instruction du tir dans les corps de cadets ». En voici les traits principaux :

La fabrique fédérale d'armes livre les fusils de cadets aux autorités cantonales ou communales, ou aux Commissions de corps de cadets au 50 % de leur prix de revient, soit à 36 fr. 50 par fusil. Les fusils deviennent la propriété des corps de cadets mais ne peuvent être aliénés sans l'autorisation du Conseil fédéral, et en cas de guerre, la Confédération se réserve le droit d'en disposer.

Les fusils des cadets sont soumis à une inspection annuelle par les contrôleurs d'armes des arrondissements.

L'instruction préparatoire au tir, d'une durée de 30 heures environ, portera sur les points suivants :

- a) Connaissance de l'arme, son fonctionnement et son entretien ;
- b) Gymnastique avec l'arme, ayant pour but le facile maniement du fusil ;
- c) Charger et retirer les cartouches ;
- d) Exercices de pointage au chevalet et les notions de théorie de tir indispensables ;
- e) Exercices de pointage et tir avec des cartouches à blanc ;
- f) Tir avec des cartouches à tir réduit (système Gysi) ;

g) Exercices de placement de la hausse, combinés avec estimation des distances de 100 à 500 mètres.

Le programme de tir comprend deux séries d'exercices du tir individuel à conditions :

*Première classe de tir.*

1 <sup>er</sup> exercice	100 m.	cible I	à terre, arme appuyée.
2 <sup>e</sup> »	100 m.	» I	à genou, à bras franc.
3 <sup>e</sup> »	100 m.	» I	debout, »
4 <sup>e</sup> »	200 m.	» I	à genou, »
5 <sup>e</sup> »	200 m.	» I	debout, »
6 <sup>e</sup> »	300 m.	» I	à terre. »

On marquera sur la cible d'une manière visible, le point à viser.

*Seconde classe de tir.*

1 <sup>er</sup> exercice	200 m.	cible I	à terre, à bras franc.
2 <sup>e</sup> »	300 m.	» I	» »
3 <sup>e</sup> »	300 m.	» I	à genou, »
4 <sup>e</sup> »	300 m.	» I	debout, »
5 <sup>e</sup> »	200 m.	» V	à genou, »
6 <sup>e</sup> »	200 m.	» V	debout, »

Les conditions à remplir sont 10 points en 5 coups consécutifs sur la cible I et 2 touchés sur la cible V.

Pour passer à la seconde classe de tir, il faut avoir rempli toutes les conditions en première classe

Ne peuvent prendre part au tir avec les fusils de cadet, que les jeunes gens âgés de 14 ans révolus; de 14 à 16 les exercices de tir des cadets auront toujours lieu avec le fusil des cadets; à partir de 17 ans le tir peut se faire avec les armes d'ordonnance; avec cette arme, le tir se fera conformément au programme de la *deuxième classe de tir* et les conditions à remplir seront de 12 points sur la cible I et de 3 touchés sur la cible V.

Les exercices de tir devront avoir lieu conformément aux prescriptions en vigueur au service militaire; on portera ces résultats sur des feuilles de stand, sur une carte individuelle remise à l'élève et la récapitulation aura lieu, sur formulaires spéciaux, conformément aux prescriptions pour le tir militaire.

Toute la munition sera fournie aux corps de cadets par le dépôt de Thoune aux conditions qui seront fixées par le Conseil fédéral et une prime à fixer sera accordée par ce Conseil pour chaque cadet qui aura satisfait à tous les exercices d'une classe de tir.

Le Département militaire fédéral se réserve le droit de faire inspecter de temps en temps les corps de cadets.

— Le capitaine d'artillerie Korrodi vient de présenter un nouveau modèle de hausse pour les pièces de campagne. C'est une hausse pourvue d'un niveau qui fait corps avec elle. La hausse est courbe, sa courbure a pour rayon une longueur égale à la ligne de mire, elle est à crémaillère. Le niveau n'est pas fixé à la tête de la hausse. — dispositif qui a l'inconvénient de rendre cette tête massive et de l'exposer à se casser sous le choc du recul, — il court le long d'une rainure creusée le long de la tige de la hausse, qui est découverte sur le côté droit de la culasse, en face du canonnier-pointeur. Un ingénieux arrangement permet de corriger avec ce même niveau l'angle du terrain; les graduations de la hausse correspondent à celle du niveau. La hausse reste en place pendant le tir, ce qui accélère le feu, le niveau sert de contrôle pour la hausse, garantie de plus pour l'exactitude du pointage.

Cet appareil est décrit par la *Zeitschrift für Artillerie u. Genie* de décembre dernier; la *Rivista di artiglieria et genio* en reproduit le dessin et les données principales.

Pendant que nous sommes dans l'artillerie, mentionnons la décision prise le 17 janvier dernier par le Conseil fédéral pour les ustensiles portatifs de cuisine des troupes de cette arme :

« Les recrues d'artillerie seront, à l'avenir, pourvue de la batterie de cuisine indiquée ci-après :

Artillerie de campagne : gamelle.

Artillerie de montagne : marmite individuelle en aluminium, à partir de l'année 1900.

Artillerie de position : marmite individuelle en acier (ancienne marmite de l'infanterie) jusqu'à ce que la provision actuelle soit épuisée : ensuite marmite individuelle en aluminium.

Artillerie de forteresse : marmite individuelle en aluminium.

Train d'armée : gamelle. (La commission d'artillerie doit examiner à nouveau si le train ne devrait pas être muni de la marmite individuelle en acier.)»

L'adoption de la marmite individuelle est excellente, cette mesure sera saluée avec plaisir par tous les artilleurs. Il faut espérer que la Commission d'artillerie préavisera également pour la dotation au train d'armée de la marmite en acier. Par contre, pourquoi avoir conservé la gamelle à toute l'artillerie de campagne ? Serait-ce parce qu'elle possède des cuisines roulantes ? A-t-on pensé combien souvent ces cuisines ne rejoindront pas à temps leur unité et quel avantage la troupe aurait à pouvoir cuire de suite la soupe ou le café ? Encolonnée avec d'autres troupes, au moyen des anciennes gamelles l'artillerie ne peut pas cuire, elle ne peut pas davantage dans les chaudes journées de l'été puiser de l'eau potable en marche sans faire halte : on l'a vu aux manœuvres de 1895 et de 1898. Souhaitons donc que la marmite qu'on vient d'adopter sera délivrée aussi aux batteries de campagne.

On s'occupe aussi de l'armement de l'artillerie. La question est ur-

gente. Les canonniers de position doivent être armés au même titre que ceux de la forteresse et on sera amené à leur donner un mousqueton ou un fusil court. Les troupes de l'artillerie de campagne auront à être pourvues du revolver. Quelques officiers auraient l'idée de leur donner le mousqueton ; ils restent seuls de cette opinion, car, à examiner la question de près, on reconnaît que le mousqueton est une gêne pour les canonniers dans le service de la pièce ou pour monter sur les voitures, et qu'il est impossible d'en armer les conducteurs auxquels une arme portative est pourtant indispensable pour défendre leurs chevaux, leurs voitures... et leurs personnes contre les coups de main de l'ennemi.

Les artilleries de campagne, aujourd'hui armées du mousqueton, sont les premières à en reconnaître les inconvénients. Dans un article du *Progress militaire* (n° 1886) sur « l'armement du canonnier », on trouve cette phrase qui caractérise bien cette opinion : ... « Le servant de la batterie montée ne serait plus *empêtré* de son mousqueton dont il ne sait que faire lorsqu'il veut servir sa pièce... » Cet article préconisait le système de faire porter par chaque *voiture* un mousqueton avec son approvisionnement de cartouches, système tout aussi inadmissible à notre avis, les voitures ne se trouvant pas toutes à la batterie de combat, qui resterait quand même exposée, et le nombre des armes à feu étant trop faible et mal réparti. Une arme à longue portée offre en outre aux canonniers la tentation de « lâcher » leur pièce pour se servir de leur arme dans le combat éloigné.

\* \* \*

Parmi les intéressantes manifestations de la vie des sociétés d'officiers pendant cet hiver, il faut citer la conférence donnée à la Société militaire du Canton de Genève par le colonel Wille sur « *l'Education des officiers de milice* ». Le *Journal de Genève* en a donné un compte-rendu étendu, auquel nous empruntons la matière de ce qui suit.

Le conférencier constate que depuis l'ère napoléonienne, les principes directeurs de l'éducation de l'officier ont changé. Alors, en conséquence des conceptions stratégiques de l'empereur, toutes les forces étaient concentrées la veille en vue de la bataille, et dans celle-ci Napoléon donnait ses ordres directement en sorte que ses sous-ordres, même immédiats, manœuvraient comme des pions sur un échiquier.

De nos jours il n'en peut plus être ainsi ; les tendances de la vie moderne, le puissant développement de l'individualisme, le développement des moyens de communications et d'information de toute nature ont changé les conditions de la bataille, qui ne peut plus être conçue d'avance et strictement délimitée par le chef, celui-ci en conservant seul la direction dans tous ses détails.

Aussi cette opération plus risquée exige, de la part des subordonnés, plus que l'obéissance mécanique d'autrefois. Il faut que l'éducation militaire donne à ces sous-ordres, à tous les degrés, le caractère, la compréhension et le degré d'initiative nécessaire pour parer à toutes les éventua-

lités. Il faut, à côté de cela, que le sens de la discipline ne soit pas entamé par cette indépendance, mais que ces sous-ordres sachent subordonner leur individualité à l'exécution entière des volontés du général dont ils doivent être profondément pénétrés. Telle est la discipline à laquelle l'officier moderne doit apprendre à se plier. Cet idéal, difficile à réaliser, est loin d'être atteint dans la plupart des armées modernes.

Cette conception s'impose avec plus de force encore aux armées de milices, car ici le temps manque pour obtenir la routine et l'on marcherait vainement à l'imposer. La discipline qui rend conscient du sacrifice que l'on fait de sa propre volonté, la servitude volontaire, doit remplacer l'habitude du métier.

Si en outre, l'on choisit les officiers parmi ces citoyens que leur vocation civile prédispose aux responsabilités du commandement, l'armée peut tirer de ces énergies civiles une grande force militaire.

Ce système doit être celui de l'armée suisse, plus soumise qu'une autre, aux effets de la vie moderne.

Quels sont les moyens pratiques de le réaliser ?

Puisque le temps fait défaut pour instruire complètement l'officier il faut faire disparaître des programmes d'instruction tout ce qui n'est pas absolument indispensable, c'est-à-dire ce qu'on ne pourrait pas enseigner d'une façon suffisante ou ce qui n'est pas pratiqué à la guerre.

Les régiments, déjà bien simplifiés, devront subir encore des simplifications nouvelles; mais il ne faut alors toucher aux formes que pour des raisons majeures; la partie tactique seule restant susceptible de se modifier suivant les progrès des armées.

L'éducation militaire de l'officier étant réduite à son minimum, il faut que ce minimum soit su à fond et s'impose, pour ainsi-dire mécaniquement, à l'esprit de l'officier, formant ainsi le noyau de son éducation professionnelle.

L'officier atteindra son plein développement par sa libre initiative, avec l'âge, avec l'expérience militaire et civile, avec la réflexion.

Touchant cette particularité de notre armée de milice, la coexistence du corps des officiers-instructeurs et du corps des officiers de troupe, et le dualisme qui en résulte, le conférencier pense que les officiers de troupe devenant de jour en jour plus capables non seulement de commander, mais d'instruire leurs troupes, les inconvénients de ce système s'atténuent sensiblement et que, encore un peu, l'instructeur cessera complètement d'intervenir dans l'instruction. Il devra se borner au rôle d'un conseiller qui, restant dans la coulisse, respecte pleinement l'autorité de l'officier de troupe.

Telles sont, réunies à très grands traits, les principales idées exposées par M. le colonel Wille devant la réunion des officiers du Canton de Genève.

---



**CHRONIQUE ALLEMANDE***(De notre correspondant particulier.)*

Démissions et promotions. — Renseignements divers. — Le projet de loi militaire au Reichstag. — Littérature.

Nous avons eu, depuis deux mois, de moins nombreux changements dans le personnel militaire. En décembre, les promotions ont donné deux lieutenants-généraux, six officiers supérieurs, seize capitaines et septante-sept lieutenants. Les deux lieutenants-généraux sont le commandant de la 28<sup>e</sup> division à Karlsruhe, général de Cœrtzen, et le major-général de Ziemietzky, commandant la 1<sup>re</sup> brigade, à Königsberg. Ce dernier, né en 1845, a servi dans l'infanterie de la garde et fit dans ce corps les campagnes de 1864 et de 1870-71. Il est décoré de la Croix de fer de 1<sup>re</sup> classe.

En janvier, on s'attendait à de plus nombreux changements, vu la fête anniversaire de l'Empereur. Il n'en a rien été. Cependant, à la veille de la fête, trois majors-généraux, cinq officiers supérieurs et seize capitaines et lieutenants furent mis à la retraite. Les généraux commandaient des brigades. C'est le général de Weise qui, avant de prendre le commandement de la 12<sup>e</sup> brigade à Brandebourg, a longtemps appartenu à l'Etat-major général et au Cabinet de l'Empereur. C'est le général Menges, sorti de l'armée hessoise et commandant la 79<sup>e</sup> brigade à Paderborn. En 1870, chef de la compagnie des pionniers de Hesse-Darmstadt, il découvrit, au siège de Metz, un passage souterrain par lequel les assiégés se mettaient en communication avec le dehors. Au Ministère de la guerre, il fit partie de la section d'infanterie et participa à l'élaboration du nouveau règlement d'exercice de 1888.

Le troisième général est le général de Holstein, d'origine mecklembourgeoise, commandant la 34<sup>e</sup> brigade.

Les nouveaux commandants sont : à la 1<sup>re</sup> brigade, le major-général Pagenstecher ; à la 34<sup>e</sup>, le major-général de Bonin ; à la 12<sup>e</sup>, le major-général Hesse ; et à la 79<sup>e</sup>, le major-général Bölling. Tous les quatre sont de véritables officiers de troupes ; trois d'entre eux appartiennent même à la roture, circonstance rare.

L'aide de camp du roi, colonel d'Arnim, qui faisait fonction d'inspecteur des chasseurs et carabiniers, a également été promu major-général.

Sont à signaler en outre des promotions honoraires en quantité, parmi lesquelles, élevé à la dignité de major-général, le prince Herbert de Bismarck, fils de l'ancien chancelier.

\* \* \*

L'anniversaire de l'Empereur a donné lieu « aux décrets de grâce » en faveur des régiments formés par les contingents du Hanovre, de l'Electorat de Hesse et Nassau. On a reconnu à ces régiments les dates de fondation que portaient ceux de l'ancienne armée hanovrienne ou autres dont

ils sont la suite. Elles remontent aux quinze premières années du siècle. Divers régiments ont pu reprendre aussi les anciens insignes de leurs prédécesseurs.

Quelques dislocations ont été ordonnées pour le 1<sup>er</sup> avril. La seule qui soit de nature à vous intéresser est le transfert du 152<sup>e</sup> régiment d'infanterie, de Magdebourg, dans la province de Prusse, à la frontière de l'Est. La 82<sup>e</sup> brigade aura son siège à Colmar, dans la Basse-Alsace. Cette 82<sup>e</sup> brigade avec la 84<sup>e</sup> à Lahr, formeront probablement la 39<sup>e</sup> division à Colmar ou à Mulhouse.

A signaler encore, d'après l'*Etat de l'Empire pour 1899*, l'acquisition d'un terrain pour camp d'instruction du XI<sup>e</sup> corps d'armée, ceci en rectification de ma chronique de décembre qui parlait du II<sup>e</sup> corps ; la demande d'un crédit de 125 000 fr. pour essais d'automobiles (devenus dans la nouvelle terminologie des *Selbstfahrer*), pour transport des vivres et des munitions ; la distribution aux troupes de machines à écrire ; la formation, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, d'un bataillon d'aérostiers à deux compagnies. Les aérostiers auront un quartier nouveau sur la place de guerre de Tegel. Ce déplacement est nécessité par les explosions de gaz qui ont causé des dommages aux environs du quartier actuel.

\*  
\*  
\*

La discussion du Projet de loi militaire au Reichstag, dans les séances des 12 et 13 janvier, s'est poursuivie très calmement. Le projet, renvoyé à une commission après ce débat préliminaire, sera, je crois, accepté dans sa totalité, à la seule exception peut-être des chasseurs à cheval.

Comme de coutume, le député socialiste Bebel a rompu une lance en faveur de votre système de milices qu'il a proclamé supérieur à notre organisation permanente. Dans sa réponse, le ministre de la guerre, général de Gossler, s'est abstenu expressément de toute critique de votre organisation ; il a reconnu les qualités militaires du peuple suisse ; mais, fondé sur les brochures Wille et Sonderegger, il a constaté que même chez vous votre système n'était pas jugé parfait.

Vous savez que le ministre a provoqué une note de la *Novoje Vremja* pour n'avoir pas, dans ce même discours, parlé en termes assez sérieux du manifeste du tzar.

Un changement interviendra le 1<sup>er</sup> juillet dans la rédaction du *Militär-Wochenblatt*. Le général d'Estorff sera remplacé par le colonel de Frobel, qui fut premier adjutant de l'Inspecteur général de l'éducation et de l'instruction militaires et commanda le 143<sup>e</sup> régiment à Strassbourg.

\*  
\*  
\*

La littérature militaire peu nourrie au mois de décembre s'est sensiblement enrichie au mois de janvier. Au mois de décembre la librairie Mittler et Sohn, qui édite plus des trois quarts des publications militaires,

a publié un catalogue militaire de 1798 à 1898. C'est un ouvrage assez curieux, un aperçu de littérature militaire depuis un siècle. Ce catalogue ne se vend pas, il est remis gratuitement.

Parmi les publications remarquables les plus récentes, je dois citer l'édition jubilaire du « von Lœbell »: Rapports annuels sur les modifications et progrès militaires réalisés pendant ce dernier quart de siècle (1874-1898.) A noter également le 2<sup>e</sup> volume de la *Guerre de 1866 en Allemagne*, par le colonel de Lettow-Vorbeck. Il traite de la campagne de Bohême.

Le général Wille a publié un premier volume sur les « Canons de campagne à tir rapide » et von Pelet-Narbonne un volume sur « La cavalerie de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> armées allemandes pendant les journées du 7 au 15 août 1870 ». Von Scherff traite « de la division Beyer dans la campagne du Mein, 1866 »; enfin Rogge de l'histoire du régiment d'artillerie de campagne prince régent Luitpold de Bavière (magdebourgeois) n<sup>o</sup> 4.

Vous me permettrez de revenir sur l'un ou l'autre de ces ouvrages dans une prochaine chronique.

---

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

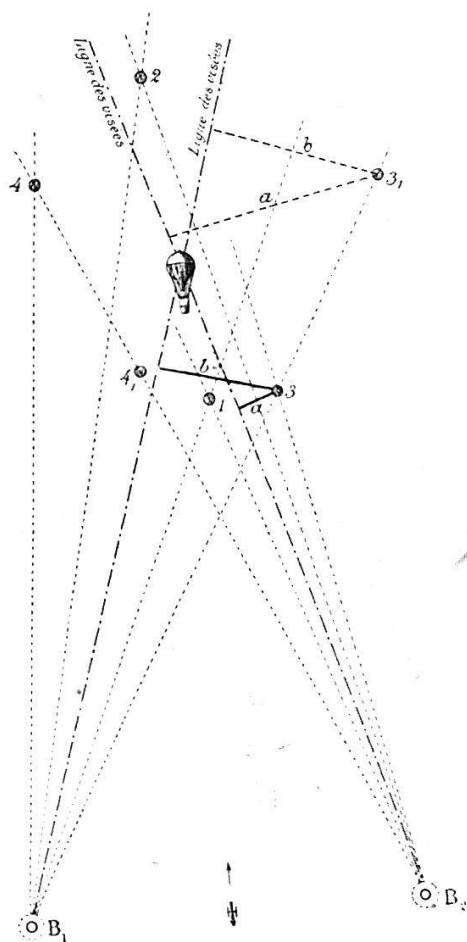
Nouvelles règles de tir pour l'artillerie. — Les députations des officiers allemands et russes au Jubilé de l'Empereur. — Sous-officiers d'Etat-Major. — Une nouvelle courroie de licol.

La transformation en cours du canon de campagne de 9 cm. modèle 75/90 en un canon à tir rapide, a eu pour conséquence un remaniement de l'*Instruction de tir*. La nouvelle Instruction a été remise aux troupes au courant de l'été sous forme de *Projet* pour être expérimentée pratiquement, dans les exercices de tir, et on vient de faire paraître sous le titre de *Règles de tir pour l'artillerie de campagne*, le projet amendé suivant les observations auxquelles il avait donné lieu.

Les principales différences qu'on constate entre les *Règles de tir* nouvelles et les anciennes portent principalement, cela se conçoit, sur la transformation de la pièce en un canon à tir rapide; cependant d'autres modifications ont été introduites: elles apportent des simplifications et des changements assez importants dans le tir en général et dans certains cas spéciaux du tir. Ainsi, pendant le réglage du tir, le coup de contrôle destiné à encadrer le but entre deux portées distantes de 50 m., est non seulement autorisé comme jusqu'ici, mais obligatoire. On *doit* maintenant contrôler la position du groupe de coups par un coup de contrôle à tirer du côté du but opposé à celui où on croit être. Si l'écart est du même côté du but, on prend une moyenne entre les deux hausses et on passe au tir normal. Si, par contre, le coup de contrôle donne une indication contraire,

c'est-à-dire si la même hausse fournit un coup court et un coup long, la hausse est considérée comme bonne.

Au nombre des « cas spéciaux » du tir se trouve un chapitre sur le tir contre les ballons captifs. Le shrapnel est le seul projectile employé contre ce genre d'objectif. L'observation des coups est toujours faite par deux observateurs latéraux postés à 500 pas environ de chaque côté de la batterie. Leurs observations portent sur la position du point d'éclatement du projectile par rapport à la ligne des visées des observateurs latéraux. Supposez dans la figure le point d'éclatement en 1, le nuage de fumée



paraîtra à droite du Ballon pour l'observateur B<sup>1</sup>, à gauche pour l'observateur B<sup>2</sup>. Ces observations transmises par un signal optique au commandant de batterie lui indiqueront que le coup est devant. Le nuage de fumée en 2 paraîtra à gauche à B<sup>1</sup>, à droite à B<sup>2</sup>, d'où le capitaine conclura que le coup est derrière.

Si le nuage de fumée se produit point 3, il se montrera à droite à chacun des observateurs, et au point au 4, à gauche de chacun d'eux; ces coups seront considérés comme « douteux » et ne pourront servir de base à des corrections. Toutefois si on dispose d'instruments pour mesurer la distance entre le point d'éclatement 3 et la ligne des visées, c'est-à-dire pour mesurer les distances a et b, et qu'on puisse transmettre ces indications de distance

au commandant de batterie, celui-ci pourra conclure de la différence de ces longueurs (b—a) si le coup est devant ou derrière le ballon, suivant que cette différence sera positive ou négative.

Dans le tir contre ballon captif, après avoir estimé la distance, il est prescrit de tirer avec la même hausse et la même durée un groupe de quatre coups. Puis afin de s'assurer de la position du point d'éclatement, on corrigera, suivant le cas, la durée seule afin d'amener les coups suivants dans les lignes de visées du ballon. On continuera ensuite à charger pièce par pièce en corrigeant à la fois hausse et durée, de 400 en 400 pas, jusqu'à encadrer le ballon entre deux coups. On battra alors cet intervalle par des feux de salve et on suivra le ballon de son feu en faisant des corrections parallèles de hausse et durée de 100 en 100 pas.

En même temps qu'on modifiait les règles de tir de l'artillerie de campagne, on remaniait l'*Instruction de tir de l'artillerie de siège et de forteresse*. On s'attachait surtout à démontrer qu'avec ces pièces de précision l'effet du feu est d'autant meilleur que le premier réglage du tir est plus exact, aussi les règles de tir ont-elles été modifiées dans ce sens-là. Après avoir trouvé « la petite fourchette », on vérifie par des coups de contrôle la hausse inférieure et la hausse supérieure et on ne passe au tir de précision au feu à shrapnel qu'après avoir effectué ce contrôle.

Cette *Instruction* traite aussi des tirs dans des « cas spéciaux », c'est ainsi qu'on rencontre des indications sur le « tir échelonné » (*das Streu-feuer*), sur le tir d'après des « cartes de tir », sur l'exécution des feux contre les ballons libres et sur les « tirs de nuit » contre des buts éclairés par des « projecteurs électriques. » Le tir contre les ballons libres s'exécute d'une façon analogue à celui des pièces de campagne, l'observation des coups peut toutefois être faite au moyen d'appareils à mesurer les écarts et les distances, tels que télescopes, théodolites, etc. qui permettront de calculer les corrections.

Le tir échelonné sera d'un emploi fréquent dans les guerres futures où les batteries de l'attaque seront toujours construites dans des positions masquées ; il servira à « arroser » une certaine zone de terrain où se trouvent les buts de l'ennemi sans qu'on puisse préciser leurs emplacements exacts. On fera usage du shrapnel pour ce genre de tir. Lorsqu'on sera parvenu à repérer aussi exactement que possible les limites de la zone à battre, on ouvrira le feu et on réglera le tir sur crête (ou sur le masque) et on cherchera la graduation du shrapnel correspondant à la distance. On allongera ensuite par sauts de 50 à 200 mètres, la hausse et la durée parallèlement, à chaque salve, de façon à couvrir tout le terrain à battre. La répartition dans le sens de la largeur se fait : contre des buts étroits pièce par pièce, contre des buts larges, en déplaçant latéralement la direction de feu de la batterie entière de salve en salve.

Le tir échelonné entraînant à une grande consommation de munitions, il faut enserrer le but à battre dans des limites aussi étroites que possible. L'*Instruction* indique comment s'y prendre pour déterminer ces limites.

\* \* \*

Les 17 et 19 janvier sont arrivées à Vienne des députations du régiment de grenadiers prussien empereur Franz, n° 2, et du régiment russe des gardes de corps empereur François-Joseph I<sup>er</sup> à Kexholm. Ces députations sont venues congratuler notre empereur et lui apporter leurs vœux à l'occasion de son jubilé cinquantenaire, car depuis 50 ans aussi, il est chef de ces régiments.

Les officiers de la députation du régiment allemand, conduits par le colonel baron de Schwarzkoppen, ont remis au monarque, outre une adresse de dévouement, un superbe vase décoratif. Ce vase, superbe

pièce d'ornementation, a une hauteur d'un mètre. Le couvercle couronne le buste de l'empereur, entouré de plusieurs soldats. Les deux anses sont formées de figures allégoriques, les déesses de la guerre et de la paix. La partie postérieure du vase porte, en caractères gothiques, l'inscription : 11 janvier 1849 — 11 janvier 1899. La remise de ce beau cadeau a eu lieu le 18 janvier en audience solennelle.

Le 21 janvier, la députation quitta Vienne pour Kaschau où se trouve en garnison le régiment d'infanterie empereur Guillaume II, n° 34. Après cette visite, la députation repartit pour Berlin.

La députation des officiers russes avait à sa tête le commandant de régiment major-général Argutinsky-Dolgorukow. Elle fut reçue le 20 janvier en audience solennelle, et remit à l'empereur le présent jubilaire du régiment. Cette œuvre d'art consiste en une reproduction en argent massif de l'aigle russe à deux têtes sur un piédestal en marbre de Sibérie. Au centre du socle l'empereur en relief, à cheval, portant l'uniforme du régiment de Kexholm, comme il le portait en 1897 à Pétersbourg à l'occasion de la revue d'honneur à laquelle il assista. L'inscription, incrustée en argent, porte : « A Sa Majesté le Chef du régiment impérial russe de Kexholm, régiment des gardes de corps, 1848-1898. » Encastrée dans le piédestal une lourde médaille commémorative en or.

\* \* \*

La formation d'un corps de sous-officiers de carrière par le moyen de sous-officiers rengagés a fait un pas en avant dans le courant de l'année dernière. Il a été décidé entre autres que tout sous-officier ayant servi plus de neuf ans, a droit à une gratification et à un supplément de solde. L'uniforme de ces sous-officiers doit être de drap mi-fin avec des galons dorés aux bras. D'autres mesures sont encore prises.

La marine de guerre a ouvert la voie dans ce domaine. Elle a créé une catégorie de sous-officiers d'Etat-Major, dont la solde a été portée de 60 florins à 75 florins. Pour ces sous-officiers d'Etat-Major, les pattes d'épaules et les signes distinctifs sont en or. Les progrès obtenus par cette mesure n'échappent aux yeux d'aucun homme du métier. En adoptant les mêmes principes, et en encourageant les sous-officiers par une amélioration de leur situation, à prolonger la durée de leur temps de service, l'armée de terre ne tardera pas, elle aussi, à bénéficier des mêmes progrès.

\* \* \*

On vient d'adopter pour la cavalerie, l'artillerie et le train, une nouvelle courroie de licol. Elle diffère de l'ancienne en ce qu'elle porte à son extrémité un anneau carré, en fer pour la troupe, en laiton pour les officiers, et en ce que la courroie elle-même est pourvue d'un porte-mousqueton, en acier mat. Ce dispositif permet d'accoupler très facilement les chevaux des cavaliers qui ont mis pied à terre et de détacher, non moins

aisément. un cheval quelconque de la chaîne lorsqu'il s'agit d'envoyer un éclaireur ou une estafette. Tous les chevaux d'un des rangs du peloton peuvent, attachés l'un à l'autre, être tenus en main par un seul homme, qui, à la cessation du combat à pied, conduira les chevaux au devant de sa subdivision ou la suivra dans le terrain. On s'étonne qu'un avantage de cette importance puisse dépendre d'une modification en apparence si minime.

---

### CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Bruits de guerre. — L'armée anglaise et ses grandes manœuvres de 1898. — Les poudres Maxim-Schuppahaus. — L'essoufflement et la marche. — Les bureaux du Ministère. — Une rectification.

Depuis Faschoda, des bruits de guerre continuent à se faire entendre. On parle — à mi-voix — de la possibilité d'un débarquement des Anglais en France ou des Français en Angleterre! Tout ceci est bien étrange, et de telles conceptions dépassent la portée de mes idées sur la stratégie, à ne vouloir parler ici que d'art militaire. Toujours est-il que l'actualité m'a poussé à me documenter sur l'armée anglaise et à me procurer sur elle des documents qui, je l'avoue, m'eussent laissé parfaitement indifférent sans cette circonstance particulière, tant je croyais peu à l'éventualité d'une rencontre avec les troupes britanniques, tant je jugeais l'étude de leurs institutions et de leurs mœurs dépourvue d'utilité pour nous qui avons des principes de recrutement, un personnel et aussi des perspectives de guerre qui, si on peut dire ainsi, nous mettent en contradiction complète avec nos voisins d'Outre-Manche. Dans ma dernière chronique, je parlais de ces régiments accompagnés d'une nuée de domestiques, de femmes, de coolies, suivis d'un interminable convoi d'impedimenta. Le très intéressant récit de M. Tricoche, que j'ai cité à ce sujet, et qui est un travail fort sérieux, — beaucoup plus qu'il n'en a l'air, — nous montre bien d'autres différences entre cette armée et les armées continentales : ne fût-ce que cette épidémie de désertions, épidémie inconnue des nations qui ont pour soldats des citoyens et non des mercenaires.

Parmi les études que j'ai lues ou plutôt parcourues (car ma connaissance de l'anglais ne me permet pas de tout comprendre et je suis obligé de sauter bien des phrases, je le confesse), une de celles qui m'ont le plus frappé est due au Capitaine W. Elliot Cairnes des *Royal Irish Fusiliers*. Elle a pour objet les grandes manœuvres exécutées en 1898 dans le voisinage de Salisbury.

On sait que c'était là une première représentation. Pendant bien des années, les officiers anglais ont regardé d'un œil curieux et quelque peu jaloux les manœuvres d'automne des grandes armées européennes. En

France, on en voyait beaucoup suivre les opérations avec une attentive activité. Mais ce métier de spectateurs ne pouvait leur convenir. Ils aspiraient à devenir acteurs. Sans doute, l'expérience acquise en se battant « pour de vrai » est de beaucoup supérieure à l'enseignement que donnent les exercices de la guerre fictive. Or, avec l'étendue de son empire colonial, Tom Atkins a fréquemment l'occasion de se battre. Mais, que ce soit aux Indes, que ce soit en Egypte, le nombre des troupes engagées est très faible, et la majorité n'a d'autres ressources que les évolutions des camps d'instruction, comme ceux d'Aldershot, de Curragh et de quelques autres centres militaires. C'est insuffisant.

D'autre part, on sait assez quel respect religieux les Anglais professent pour la liberté individuelle et la propriété privée ; on sait quelle peine ils ont, en particulier, pour procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique. C'était une grosse affaire d'obtenir du Parlement qu'il votât le droit de réquisition, qu'il autorisât les troupes à traverser, moyennant de justes indemnités, bien entendu, n'importe quels terrains, sans l'assentiment des propriétaires, et à y commettre les dégâts que comporte la mise en état de défense. L'autorité militaire avait besoin d'interdire certaines voies de communication au public, et de subordonner à ses commodités tout le trafic de la contrée sur laquelle les évolutions avaient lieu.

Malgré tout, le pouvoir législatif édicta l'« Act » qui rendit possible l'exécution des grandes manœuvres, et celles-ci eurent lieu, pour la première fois, pendant la première semaine de septembre 1898. L'administration de la guerre avait loué ou acheté un vaste terrain au Nord de Salisbury pour en faire une sorte de camp d'instruction. Pour diminuer les frais, on engloba ce terrain dans le théâtre des opérations, et celles-ci se déroulèrent entre Amesbury, Westbury, Wincanton, Blandford et Poole. Cette dernière ville est au bord de la mer. Par conséquent, on peut admettre qu'il s'agissait de repousser une invasion française.

Partant de ce principe que, si l'Angleterre avait à prendre part à une guerre continentale, elle y enverrait, d'entrée de jeu, deux corps d'armée s'élevant au total à 70,000 hommes, c'est de cet effectif qu'on chercha à se rapprocher, autant que les circonstances le permettaient. On concentra 53,000 hommes, avec 10,000 chevaux et 220 bouches à feu.

Deux corps furent opposés l'un à l'autre : celui du Nord (les « Anglais », les *Rouges*), sous les ordres du duc de Connaught ; celui du Sud (les « Français », les *Bleus*), sous les ordres de sir Redvers Buller. Chacun d'eux comprenait 3 batteries à cheval de Royal artillerie, 15 batteries montées de campagne, 4 1/2 régiments de cavalerie (dont 1 de yeomen), 37 bataillons d'infanterie (dont 12 de milice). Les bataillons n'étaient qu'à 16 officiers et 500 hommes on avait laissé dans les dépôts les recrues et les malades. Le duc de Connaught était avantagé, en ce qu'il disposait de 3 bataillons de la garde et de 2 bataillons de la marine royale, lesquels ont remarquablement supporté



les épreuves fort dures de cette période d'exercices. La chaleur fut intolérable et les hommes souffrirent beaucoup. Nombre de chevaux moururent, au cours de ces quelques jours de manœuvres, et, si les soldats résistèrent, ce fut grâce au dévouement de la population qui leur fournit abondamment de l'eau, du lait, de la bière. N'empêche que beaucoup de trainards tombèrent sur les routes, surtout parmi les jeunes miliciens.

Je note, en passant, l'empressement des habitants, leur enthousiasme belliqueux. Les villes étaient en fête, pavoisées et animées: la revue finale attira des milliers et des milliers de spectateurs. Il y a certainement en ce moment, dans toute l'Angleterre, un « revenez-y » de chauvinisme extrêmement curieux et dont on ne saurait prévoir quelles seront les conséquences. On a déjà remarqué le caractère singulièrement martial et même agressif qu'a pris la poésie habituellement sentimentale de ce pays industriel, commerçant et agricole, plus que guerrier. John Bull n'a pas toujours eu beaucoup de sympathie pour Tom Atkins; mais ce sentiment se développe, et les succès des armes anglaises, qui flattent l'amour-propre national, contribuent à le consolider.

Cependant je ne crois pas que l'affection de la population pour la troupe aille jusqu'à admettre le partage des lits et de la table. Le soldat n'est pas logé par l'habitant ni nourri par lui, et — sauf erreur — le cantonnement même est proscrit. Reste alors l'alternative de bivouaquer ou de camper sous la tente. On sait que les mercenaires tiennent fort à leur bien-être et qu'on ne peut songer à les faire dormir à la belle étoile. Aussi, en dernière analyse, a-t-on eu journellement à traîner à la suite des deux corps mobilisés à Salisbury *quatre mille* de ces grandes tentes coniques sous chacune desquelles une quinzaine d'hommes peuvent trouver place. On n'ignore pas le poids considérable de ces abris, poids que double la pluie. Par bonheur, il n'est pas tombé une goutte d'eau au commencement de septembre 1898. Le transport de tout ce matériel n'en a pas moins exigé des charrois fantastiques. Les véhicules de l'armée n'y auraient pu suffire, et on avait dû réquisitionner ou louer à des entrepreneurs des voitures de toutes sortes, depuis les plus élégantes, traînées par de beaux chevaux, jusqu'aux « guimbardes » les plus invraisemblables attelées de haridelles, de véritables « bêtes de l'Apocalypse » étiques et dépareillées. Ces interminables convois comprenaient beaucoup plus de charretiers civils que de conducteurs militaires. Ce personnel était peu au courant des mœurs de l'armée; l'insubordination, l'ivrognerie, l'inexactitude étaient ses péchés mignons. Aussi arriva-t-il qu'on eut à attendre pendant des dix heures l'arrivée des précieuses tentes, malgré que les convois fussent autorisés à traverser les troupes combattantes, au grand détriment de toute vraisemblance.

L'obligation de camper a rendu très difficile la question du ravitaillement en eau. Pour être sûr d'en avoir, il a fallu qu'on fixât à l'avance les localités qui devraient être occupées chaque soir par les troupes, et, de ce côté

tout avait dû être prévu, ce qui est encore tout le contraire de ce qui se passerait dans la réalité. Malgré tant de précautions, malgré le concours du « Corps royal » qui, chargé du service des ponts, de la télégraphie, de l'aérostation, s'employa encore activement à augmenter les ressources en eau, Tom Atkins ne cessa de se plaindre. Au rebours des soldats vraiment militaires, qui préfèrent la vie en plein air avec tous ses désagréments à l'existence tranquille de la caserne, il ne témoigna de vraie joie qu'au moment de la dislocation et quand il rentra dans sa garnison. Ah ! Il n'est pas facile à satisfaire, Tom Atkins : il n'est pas sobre ; il tient à manger du bœuf frais tous les jours. Ses officiers, naturellement, ont des exigences aussi considérables. Ils se font suivre d'un matériel complet pour leurs mess. Je donnerai une idée de ce qu'il leur faut en disant que chacun d'eux a droit à 80 livres de bagages, près de quatre fois plus que les nôtres, auxquels on ne concède qu'un poids de 12 kilos. Aussi quels convois ! Les routes crayeuses qu'ils traversaient ne tardèrent pas à être complètement défoncées. Il s'y creusa de profondes ornières, la traction des voitures y devint pénible, et, le soleil dardant, la poussière s'élevant, des chevaux tombèrent sur le chemin, comme je l'ai dit, pour ne plus se relever. La question des transports est, pour l'armée anglaise, une question vitale. On se rappelle que les troupes du général Roberts, en Afghanistan, emmenaient 8 valets d'armée pour 9 combattants ! N'auraient-elles eu pour résultat que d'appeler l'attention du commandant sur le nombre des impedimenta et la lourdeur des colonnes, les grandes manœuvres de 1898 auraient déjà rendu un réel service à l'Angleterre. Elles nous ont montré, à nous, que nos adversaires éventuels différeraient fort peu de nos alliés de Crimée.

— Puisque votre correspondant parisien a cru devoir, pour une fois, quitter le continent et s'occuper des pays d'outre-mer, qu'il lui soit permis de traverser l'Atlantique, avant de rentrer en France. Il voudrait, en effet, chassant sur des terres qui ne sont pas tout à fait les siennes, vous parler d'un Américain et d'un Brésilien.

Le premier n'est pas un inconnu : tant s'en faut. C'est le célèbre Hudson Maxim, qui s'exprime sur la guerre : 1<sup>o</sup> en Américain ; 2<sup>o</sup> en fabricant de mitrailleuses et autres engins de destruction :

« La guerre, dit-il dans une note qui sert de « réclame » à un explosif nouveau, la guerre doit être envisagée comme une affaire, et soumise, comme toute affaire, aux principes commerciaux. La guerre a pour objet de produire la destruction de la vie et de la propriété d'un ennemi. Elle n'a à tenir aucun compte des droits sacrés ni du prix de l'existence humaine. La vie et la propriété représentent des valeurs ; l'art de la guerre consiste à employer les moyens et les instruments qui mènent au résultat cherché avec le minimum de risques, de dépenses et de perte de capital.

» L'histoire des nations est l'histoire des guerres. Il est encore loin, le siècle

où la paix universelle sera assurée. Il faudra des canons (prenez mon ours !) tout aussi longtemps qu'un homme verra le bien d'autrui avec des yeux d'envie, tant que l'ensemble des nations ne sera pas unie en une fédération, en une seule famille vivant en paix sous des lois créées dans l'intérêt commun. »

M. Maxim n'y va pas, on le voit, « par quatre chemins ». Si nous reproduisons sa tirade, qui n'a rien de bien neuf, c'est, comme le dit M. Philippe Delahaye (*Revue industrielle* du 28 janvier), parce qu'elle exprime le sentiment de nombre d'impérialistes anglo-saxons, enclins pour le quart d'heure à partir en guerre, et parce qu'il est utile d'opposer à nos roucoulades philanthropiques l'expression brutale des tendances de nos voisins plus ou moins éloignés. Mais ne nous y attardons pas et venons-en à notre objet ou plutôt à l'objet de M. Maxim, qui est de parler des poudres qu'il a inventées conjointement avec M. Schupphaus (mélange de pyroxyline soluble ou de coton-poudre gélatinisé et trinitro-cellulose ou coton-poudre de grande puissance) et qui, grâce à leur état physique, ne développeraient que des pressions très faibles et extrêmement régulières.

Les conséquences pratiques de leur adoption ont été présentées comme suit à la réunion du 20 septembre 1898 de l'Institut Franklin :

« Prenons le canon de côte actuel de 30 cm. (12 pouces). Il pèse 52 tonnes et lance un projectile de 453 kilos à la vitesse initiale de 675 m., avec une pression de  $2\frac{1}{2}$  tonnes par centimètre carré (35 000 livres par pouce carré) pour une charge de 113 kilos (225 livres) de poudre Max-Schupphaus, en grains d'une longueur de trois diamètres à sept fentes longitudinales. La charge explosive que contient l'obus n'est que de 16,75 kilos de poudre brune.

« Au lieu de cette bouche à feu, on pourrait construire un tube lance-torpilles de même poids et coûtant le même prix, mais ayant un calibre de 60 cm. (24 pouces) et qui, avec le même facteur de sécurité exigé pour la pression de  $2\frac{1}{2}$  tonnes par centimètre carré, n'aurait à supporter qu'une pression par centimètre carré de 0,87 à la culasse et de 0,72 à la bouche. Il lancerait un projectile deux fois plus lourd à la même vitesse initiale, l'augmentation du poids étant constituée par la substitution de 453 kilos d'explosif puissant aux 16,75 kilos de poudre brune. »

Qu'y a-t-il de puffisme là-dedans et de réalité ? Il est impossible de le dire sur la foi de l'inventeur, surtout quand cet inventeur est un commerçant. Mais M. Maxim n'est pas de ces hommes dont on puisse ne pas écouter les affirmations. Il a droit à ce qu'on tienne le plus grand compte de sa parole, et c'est pourquoi j'ai cru bon de reproduire les renseignements donnés sur le nouvel explosif qu'il patronne actuellement.

— A l'autre, maintenant ! A M. Stewart, qui est, paraît-il un Brésilien naturalisé français et qui vient de faire en Belgique, d'abord, au camp de Beverloo, puis chez nous, dans l'Est, à Nancy, à Epinal, en dernier lieu à

Paris et dans notre Ecole de gymnastique de Joinville-le-Pont, une tournée dont l'objet est d'enseigner une méthode d'inhalation qui permette de lutter contre l'essoufflement et, par suite, de prolonger les courses au pas gymnastique. Toutes les questions relatives à la marche sont, pour l'armée, en général, pour l'infanterie, en particulier, d'une importance capitale. Il est donc naturel que je signale l'article que la *France militaire* a consacré au procédé expérimenté (numéro du 31 janvier) : je ne peux ici que le résumer.

Dans la marche rapide, il y a à lutter contre la fatigue des membres, contre le point de côté, contre l'essoufflement.

La fatigue des membres, on la combat par des assouplissements des extrémités inférieures. Pour le point de côté, sa cause principale « réside dans une certaine contraction des muscles, due aux mouvements pernicioeux des bras qui ont une tendance à retomber perpendiculairement et à balloter. Donc, contre cet inconvénient, tous les procédés capables d'immobiliser le buste et de fixer les avant-bras durant la course sont bons et peuvent être employés. Mais l'ennemi principal de la course, celui qui, pour le plus grand nombre des personnes, vient presque tout de suite interdire la progression en avant, eh bien ! c'est l'essoufflement. »

Pour l'empêcher, M. Stewart soumet l'appareil respiratoire à de véritables exercices d'assouplissement : il décompose le mécanisme de l'aspiration et de l'expiration, fait alternativement fonctionner la bouche et les narines, et ceci non seulement pendant la marche, mais encore à l'arrêt, alors qu'il faut expulser le plus vivement possible le surcroît d'acide carbonique qui est resté emmagasiné dans les poumons.

En se conformant à ces principes, on doit pouvoir arriver très facilement, d'après M. Stewart, à effectuer le premier kilomètre en 6 minutes ; le second, en 5 minutes 10 secondes ; le troisième et les suivants, en 4 minutes.

« Avec des hommes parfaitement initiés à mes procédés respiratoires, ajoute-t-il, on peut, dans les cas urgents, brusquer la marche, c'est-à-dire faire le premier kilomètre en 5 minutes, et atteindre, pour le troisième et les suivants, la vitesse de 3 minutes 35 secondes.

» Si les hommes sont vigoureusement constitués, quand bien même ils seraient sans entraînement, on arrivera facilement à leur faire franchir 5 kilomètres en vingt minutes, 10 en quarante-cinq, et 15 en soixante-cinq minutes.

» Avec armes et bagages, les mêmes distances, pour être parcourues, n'exigeront que cinq, neuf et dix minutes en plus. »

Ayant appris à éviter l'essoufflement, j'en vais profiter pour rattraper le temps que je viens de perdre à des questions un peu... étrangères. Tel l'avocat des *Plaideurs*

Qui dit fort posément ce dont on n'a que faire  
Et court au grand galop quand il vient à son fait.

Rentrant donc dans mon domaine propre, je prends le pas gymnastique et passe rapidement d'un sujet à l'autre presque sans m'arrêter et sans reprendre haleine.

M. de Freycinet vient de créer un nouveau bataillon d'artillerie à pied, le 18<sup>e</sup>, dont il a mis le siège à Brest. Il a également institué, au Ministère de la guerre, une nouvelle Direction, celle du contentieux, qui comprend le bureau de la justice militaire ci-devant rattaché à la Direction de cavalerie ce qui ne laissait pas de former une association assez bizarre, car on ne voit pas bien ce qui peut rapprocher l'équitation et le droit. Il est vrai que la justice ressemble à l'armée en ceci qu'elle a besoin d'être éclairée, et, comme l'armée se sert, à cet effet, de la cavalerie... Mais je doute que cette raison soit la bonne. Je doute même qu'il y ait une bonne raison.

Parmi les changements dans le personnel, je signale le remplacement du lieutenant-colonel Le Marchand<sup>1</sup> par le lieutenant-colonel Frocard à la tête de la *Revue du cercle militaire*. Le colonel Frocard est connu pour avoir jadis préconisé très énergiquement le renouvellement partiel de l'outillage de guerre, dût l'unité d'approvisionnements en souffrir. Au lieu de fabriquer une arme jusqu'à ce que toute l'armée puisse en être dotée, et de ne distribuer cette arme qu'à ce moment-là, la thèse qu'il soutenait était qu'on devait procéder successivement, et pourvoir d'abord un corps d'armée, puis un second, et ainsi de suite, au fur et à mesure du progrès de la fabrication. Cette thèse, repoussée d'abord avec horreur, a fini par triompher, semble-t-il, et le canon à tir rapide, d'après ce qu'on en sait, a été donné seulement aux corps de la frontière. Il est vrai que ce n'est peut-être qu'à titre d'expérience.

A ce sujet, je dois vous dire que nous avons été surpris de vous voir en possession des renseignements que vous avez publiés sur le matériel Deport en essai. Moi tout le premier, qui ai tant cherché à me documenter à ce sujet et qui ai échoué dans mes tentatives. Laissez-moi pourtant relever une petite inexactitude qui s'est glissée dans votre exposé, relativement aux fonctions des servants : c'est celui de gauche qui pointe, c'est celui de droite qui manœuvre la fermeture, et ce n'est ni l'un ni l'autre qui charge, mais un troisième qui n'a rien d'autre à faire. Il est vrai que, s'il a peu de besogne, il court plus de dangers que les cinq camarades qui constituent le peloton de la pièce. Tandis qu'il est debout et à découvert, les autres sont assis derrière l'abri des boucliers ou agenouillés derrière le caisson. Je suis sûr de ce que j'avance, ayant corroboré mes souvenirs des grandes manœuvres par une promenade que je viens de faire au pla-

<sup>1</sup> Le lieutenant-colonel Le Marchand est l'écrivain militaire, bien connu sous les initiales G. L. M., dont les idées ont eu sur la tournure d'esprit de l'armée française la grande influence que l'on sait. Sa première œuvre marquante et qui semble avoir décidé de l'attitude qu'il a prise est la traduction du *Rapport* du baron Kaulbars sur l'armée allemande.

teau de Satory. Ce que j'y ai vu est bien conforme à ce que j'avais noté sur mon carnet au mois de septembre dernier.

Vous dites aussi que, vraisemblablement, on s'en tiendra à la batterie de six pièces. « La décision définitive n'est pas encore intervenue, ajoutez-vous ; elle dépendra des Chambres, puisque la mise en service des nouveaux canons dans l'ensemble des corps d'armée apportera à coup sûr des changements dans les cadres. » Si nous nous en rapportons à ce criterium, nous serions tentés de croire que, d'une part, la nouvelle batterie sera à 4 pièces et que, d'autre part, on compte avoir donné le nouveau matériel à 3 ou 4 corps d'armée dans le courant de 1899. En effet, le *Rapport* de M. Boudenoot sur le budget de la guerre annonce, à la page 23, que, d'accord avec le Ministre, on économisera, cette année, sur le chapitre de l'artillerie, « 210000 fr. correspondant à la solde de quatre-vingts lieutenants environ » : c'est donc un même nombre de batteries qui, ayant eu jusqu'à présent trois lieutenants, vont n'en avoir plus que deux. Comme il y a 24 batteries par corps d'armée, il est aisé d'établir le degré d'avancement du travail à la fin de l'exercice courant. Je donne mon calcul pour ce qu'il vaut. L'avenir nous apprendra s'il est juste. Il nous dira aussi si c'est vous qui avez raison en dénonçant l'impuissance des balles de nos shrapnels et la fréquence des difficultés de fermeture de nos canons. Les officiers avec qui j'ai pu en parler vous prétendent pessimiste, et ils affirment que tout va pour le mieux dans la meilleure des artilleries du monde. Vous connaissez notre vieux proverbe : Tout nouveau, tout beau. Ils sont dans la lune de miel. Puissent-ils ne pas connaître l'autre.

Je voulais vous parler de nos Revues militaires officielles ou quasi-officielles, puisque la mutation Focard-Le Marchand m'en donnait le prétexte. Je voulais vous dire aussi un mot de l'accident de Sens, causé par des conserves de mauvaise qualité. Mais je viens de recevoir le *Rapport* dont j'ai tout à l'heure extrait un renseignement très intéressant, et, dans ce volumineux in-quarto de 226 pages, il y a bien d'autres données à recueillir. Elles s'y trouvent disséminées et, en quelque sorte, à l'état latent, mais n'en méritent pas moins d'être mentionnées. Seulement j'ai peur que la place me manque, et j'aurai probablement à revenir, le mois prochain, sur cet énorme travail, plein de substance, mais quelque peu difficile à déchiffrer ; car, avec les législateurs comme avec les diplomates, il est souvent nécessaire de savoir lire entre les lignes.

— Je termine par une rectification qu'il me coûte non de faire (il faut reconnaître ses torts!) mais d'avoir à faire. Si je suis désolé d'avoir commis une erreur, c'est que je m'efforce d'ordinaire avec le plus grand soin de les éviter dans mes chroniques. Souvent il m'arrive, ayant recueilli bien des documents sur telle question qui est d'actualité, de m'abstenir d'en parler, en dépit de l'intérêt qu'elle présente, et cela pour l'unique raison

que je ne suis pas sûr de la valeur de mes renseignements et que je ne les ai pas encore pu contrôler. J'avoue cependant que, ayant à parler de nos éditeurs militaires et voulant me borner à traduire une impression d'ensemble sur leur compte, j'ai cru pouvoir ne pas m'inquiéter de vérifier tous les détails. Et mal m'en a pris. Ainsi j'ai omis, par exemple, de mentionner la *Revue militaire de l'étranger* qu'édite la maison Chapelot et qui, soit dit en passant, va désormais s'appeler *Revue de l'armée*, en même temps qu'elle va complètement changer de caractère. J'ai fait tort à la maison Berger-Levrault de la publication de la *Revue du génie*. Quand à la *Revue de l'intendance*, elle est imprimée par M. Lefebvre et non par M. Charles-Lavauzelle. Ce dernier aurait pu se plaindre, à bon droit, de la façon dont je l'ai traité. Je lui ai reproché de faire de la réclame, de vendre de la littérature militaire parfois bien médiocre (j'ai même parlé d'ouvrages mauvais et indigestes), d'avoir ainsi discrédité sa marchandise et d'avoir compromis le bon renom de sa production de la qualité de laquelle l'acheteur n'est jamais sûr à l'avance. L'éditeur pour qui je me suis montré si sévère aurait eu, certes, le droit de protester contre la rigueur de mon jugement et de s'élever contre ma libre critique, trop libre peut-être. Il a eu le bon goût de se taire et de respecter mon impartialité. Je suis presque tenté de l'en remercier.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>. M. Chapelot nous transmet avec les catalogues de sa librairie militaire la liste des publications qu'il édite. Ce sont les suivantes: Le *Journal militaire*, le *Journal des sciences militaires*, la *Revue militaire de l'étranger*, publication du Ministère de la guerre, la *Revue maritime*, le *Bulletin des pêches*, les *Archives de la marine*, ces trois dernières revues publiées par le Ministère de la guerre. (Réd.).

---

---

## CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les essais d'artillerie à Nettuno. — Le budget de la guerre en 1899. — On cherche des économies. — L'avancement des officiers.

On parle beaucoup dans les cercles d'officiers d'artillerie des prochaines expériences pour l'adoption d'un nouveau matériel d'artillerie. Ces expériences auront lieu à Nettuno, et quoique les concurrents ne soient pas encore connus, on discute déjà à perte de vue. La question du « nouveau canon » est devenue chez nous une obsession. Les périodiques en sont pleins; c'est à qui émettra une opinion, une idée, ou une proposition sur le « grand problème ».

Il est hors de doute qu'aujourd'hui l'équilibre est rompu entre le canon et le fusil. Comparé à l'arme du fantassin, notre canon, dans une guerre actuelle, paraîtrait, selon toute probabilité, à son désavantage. Es-

pérons que les expériences de Nettuno aboutiront à un progrès pratique.

Ces expériences ne seront pas les premières. L'année passée, il y en a eu déjà, où furent essayés des modèles dus à des fabriques étrangères, pièces splendides, pourvues d'appareils d'obturation et de mise à feu très ingénieux et d'un fini vraiment remarquable. Mais ce dernier point mis à part, les modèles italiens ne leur cédaient en rien. Ce qui nuit à ceux-ci c'est leur apparence. Cela tient à notre recherche constante d'économie; par elle, nous resterons toujours au second plan dans tous les concours.

Parmi les beaux spécimens, il faut signaler la pièce présentée par la maison Krupp. Le tir, dirigé par un ingénieur de l'usine et exécuté par des canonniers de l'usine également, fournit des résultats de rapidité et de précision remarquables. Malheureusement ce canon a un inconvénient majeur : son poids total est supérieur à celui de notre canon actuel. En outre l'appareil de fermeture a paru trop délicat.

Ce qu'il nous faut au plus tôt c'est un frein de tir qui supprime le recul. Actuellement, nous nous servons d'un appareil très primitif appelé « *Vomero* ». Il répond assez bien à sa destination mais ne peut être considéré que comme d'une utilisation provisoire.

\* \* \*

Le budget militaire pour l'année courante a été approuvé par le Sénat et sanctionné par le Roi. La dépense totale est prévue à 239 millions, dont 222 pour les dépenses ordinaires et 17 pour les dépenses extraordinaires. A cette somme, il faut ajouter 35 millions pour les pensions militaires qui n'ont rien à voir, naturellement, avec les dépenses d'entretien des forces militaires.

Comme vous le voyez, nous sommes jusqu'au cou dans l'économie. Notre budget peut être considéré comme le plus modeste des budgets de toutes les puissances, même d'ordre secondaire. Quand donc reviendra le bon vieux temps des bilans de 400 et quelques millions ? Jamais peut-être. Dans cette crise, ce dont nous souffrons le plus, c'est des économies appliquées à notre carrière d'officiers. Il y a quelque dix ans, par exemple, on devenait capitaine au bout de sept ou huit ans de service comme second et premier lieutenant. Actuellement il y faut quinze ans et bientôt il en faudra vingt. Au lieu de gagner ses galons de capitaine à 27 et 28 ans, en pleine vigueur physique et intellectuelle, la plupart des officiers ne les décrocheront qu'aux approches de la quarantaine, lorsque fatigués et usés, leur aspiration principale sera celle du repos et de la retraite.